

AVIS DE CONCESSION DIRECTIVE 2014/23/UE
POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC LES GRANGETTES

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2015/1986 de la COMMISSION du 11 novembre 2015 établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 842/2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses

Commune de CERS, hôtel de ville, 9 avenue de la Promenade, 34420 CERS,

Téléphone : (+33) 4 67 39 30 29, Fax : +33 4 67 39 85 90

Courriel : mairie@villedecers.fr

Code NUTS : FRJ13

Adresse(s) internet : <https://www.villedecers.fr>

Adresse principale : info@villedecers.fr

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://www.e-marchespublics.com> : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Organisme de droit public

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé

Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Les Grangettes (Articles L.300-4 et suivants et R.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme)

II.1.2) Code CPV principal

45211360 - Travaux de développement urbain

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Concession d'aménagement, après mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par le CU et par le CCP, organisant la procédure des concessions d'aménagement transférant le risque économique.

La ZAC accueillera env. 200 logements, dont 20% de logements sociaux.

Les constructions ne devront pas excéder deux niveaux (R+1) pour l'habitat pavillonnaire et trois niveaux (R+3) pour l'habitat collectif. Ces hauteurs pourront être minorées suivant la topographie sur certains secteurs du projet.

La SDP maximale développée sera de 35 000m² pour une superficie d'opération d'environ 12,5 ha (1,3 ha non urbanisables sont à décompter).

L'aménagement sera réalisé en tranches, chacune comprenant les équipements de toute nature nécessaires aux constructions.

Le calendrier de réalisation des tranches sera déterminé au dossier de réalisation, qui sera établie par le concessionnaire, conformément aux dispositions du CU.

La durée prévisionnelle de la concession est de 10 ans.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA : 20 000 000 HT euros

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots :

non

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Concession pour la ZAC Les Grangettes

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Code CPV principal : 45111291

Code CPV principal : 70120000 70120000 - Achat et vente de biens immobiliers

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal d'exécution : CERS (34420)

II.2.4) Description des prestations :

Le concessionnaire réalisera les tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération d'aménagement (acquisitions foncières, les démarches et procédures nécessaires à l'aménagement, la mobilisation des financements, la réalisation de la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire des travaux et équipements de l'opération ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution, la remise des équipements publics, la commercialisation des terrains aménagés, la

gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération, l'élaboration d'un cahier des charges de cession des terrains et la participation financière aux équipements publics rendus nécessaires par l'opération). Le concessionnaire sera substantiellement rémunéré par la vente des droits à construire et/ou participations des constructeurs de la zone. L'aménageur interviendra sous le contrôle de la commune et prendra exclusivement à sa charge le risque financier de l'opération.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base

des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 20 000 000 HT Euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 120

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne

non

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Les candidats devront fournir les documents suivants :
- Une lettre de motivation du candidat ;
- Un extrait du K-bis du registre du commerce et des sociétés, ou un document équivalent ;
- Une lettre de candidature justifiant l'identité du candidat et l'objet de sa candidature accompagnée des documents l'habilitant à la signature (le modèle DC1 peut être utilisé) ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales pour l'année 2020, dûment datée et signée ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société ;
- La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire.

III.1.2) Capacité économique et financière

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et la part concernant des prestations similaires ;
- La déclaration du candidat (le modèle DC2 peut être utilisé) ; la désignation du capital social des représentants ayant qualité pour engager la société ;

- Le bilan financier des trois derniers exercices ainsi qu'une notice prévisionnelle de leur situation et leurs perspectives.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- Une présentation de la société ou du groupement.
- Une liste de références correspondant à des opérations similaires.

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV: PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures

Date : 20/09/2021

Heure locale: 16 heures

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Langue(s) officielle(s) de l'UE:

Autre : Français

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable

non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) Informations complémentaires

Procédure en 2 phases : candidatures et offres.

Les candidats disposeront d'un délai d'au moins 25 jrs pour déposer leur candidature comportant les pièces exigées dans la section III du présent document dès publication de cet avis, soit jusqu'au 20/09/2021 à 16H. Après examen des capacités et aptitudes des candidats, les candidatures incomplètes ou irrecevables seront éliminées et la liste des candidats admis à présenter une offre sera dressée. Le concédant adressera à chacun des candidats admissibles un dossier détaillant les caractéristiques de la concession d'aménagement et les modalités et la date limite de réception des offres. Le concédant se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les candidats pourront solliciter des renseignements 8 jrs avant la date limite de réception des candidatures ou des offres. Par suite, l'autorité concédante communiquera ses réponses, au plus tard, 6 jrs avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif (TA) de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063, Montpellier, France, Courriel: greffe.ta-montpellier@juradm.fr, Téléphone: (+33) 4 67 54 81 00, Fax: (+33) 4 67 54 74 10, Adresse internet: <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 11/08/2021